

HRW appelle à prolonger le mandat de la Commission d'enquête sur le Burundi

Human Rights Watch, 9 septembre 2019 Burundi : Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU devrait prolonger l'enquête Les réfugiés en Tanzanie sont incités à rentrer dans leur pays ; les enquêtes sont cruciales avant les élections de 2020 (Genève) Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies devrait prolonger le mandat de la Commission d'enquête sur le Burundi lors de son actuelle session à Genève, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui. La commission a publié son dernier rapport le 4 septembre 2019.

Un large soutien pour le mécanisme d'enquête de la part des États membres enverrait un signal fort au parti au pouvoir au Burundi, le Conseil national pour la défense de la démocratie - Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) et au gouvernement que le monde entier surveille de près la situation dans le pays à l'approche des élections présidentielles et législatives de 2020. Le rapport de la Commission d'enquête confirme que des atteintes aux droits humains graves et généralisées perdurent, a expliqué Lewis Mudge, directeur pour l'Afrique centrale à Human Rights Watch. « Malgré ces conclusions, les autorités burundaises minimisent et nient la gravité de la situation et ont accentué la pression sur les réfugiés pour qu'ils rentrent dans leur pays. » Dans son rapport, la commission a conclu que « depuis mai 2018 de graves violations des droits de l'homme dont certaines constituent des crimes contre l'humanité continuent, en particulier des violations du droit à la vie, des arrestations et des détentions arbitraires, des cas de tortures et autres mauvais traitements, des violences sexuelles et des violations des droits économiques et sociaux, le tout dans un climat général d'impunité ». Elle a indiqué que les principales cibles étaient les partisans de l'opposition supposés, ainsi que les Burundais revenus de l'étranger, y compris ceux qui ont pris part à un programme de rapatriement volontaire soutenu par les Nations Unies, et les défenseurs des droits de l'homme. La commission a été créée en septembre 2016 pour enquêter sur les violations de droits humains et abus commis au Burundi depuis avril 2015, et pour déterminer si et dans quelle mesure ils constituent des crimes internationaux. Le gouvernement burundais a refusé tout accès à la commission et, malgré les preuves montrant le contraire, il affirme que la situation dans le pays est stable et apaisée. Lors d'une conférence de presse le 4 septembre, les membres de la commission ont décrit un environnement de « calme qui repose sur la terreur ». Leur rapport souligne que les membres de la ligue jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure, commettent désormais des abus à l'encontre de la population à travers le pays et « cherchent à contrôler la population et à forcer son allégeance au CNDD-FDD ». La commission a documenté des cas de disparitions, de violences sexuelles, de torture et de mauvais traitements de Burundais revenus de l'exil ou rapatriés et a constaté que bon nombre de réfugiés rapatriés « ont été dépouillés par des Imbonerakure des autorités administratives locales de leurs kits de vivres et de l'argent reçu ». Le 25 août, le ministre burundais, Pascal Barandagiye, et son homologue tanzanien, Kangi Lugola, ont effectué ensemble une visite au camp de Nduta en Tanzanie et ont appelé les réfugiés à retourner au Burundi. Kangi Lugola a déclaré plus tard à l'Agence France-Presse que la Tanzanie commencerait à renvoyer tous les réfugiés burundais le 1er octobre et continuerait à un rythme de 2 000 par semaine, précisant que « le Burundi est en paix et que les réfugiés devraient rentrer chez eux ». Un peu plus de 180 000 réfugiés burundais vivent actuellement dans trois camps en Tanzanie. Cependant, dans une déclaration aux médias, un porte-parole de l'agence des Nations Unies pour les réfugiés a indiqué à la fin du mois que des centaines de personnes fuient toujours le Burundi chaque mois et que les conditions dans le pays ne sont « pas propices pour inciter aux retours ». Près de 75 000 Burundais sont rentrés de Tanzanie depuis août 2017, lorsque le Burundi, la Tanzanie et l'agence des Nations Unies pour les réfugiés ont signé un accord tripartite pour assister les personnes souhaitant rentrer. En mars 2018, le Burundi et la Tanzanie ont établi un objectif de 2 000 Burundais rapatriés par semaine pour le reste de l'année, un objectif que Kangi Lugola a affirmé en août en raison des frustrations face au taux plus faible de retours. L'établissement d'objectifs pour le rapatriement volontaire soulève le risque de retours forcés illégaux si les candidats au retour sont moins nombreux que l'objectif fixé, a déclaré Human Rights Watch. La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et la Convention de 1969 relative aux réfugiés en Afrique interdisent le refoulement, le retour d'un réfugié vers un endroit où sa vie, son intégrité physique ou sa liberté serait menacée. Le refoulement survient non seulement lorsqu'un réfugié est directement rejeté ou expulsé, mais lorsque la pression indirecte sur les individus est tellement forte qu'elle les conduit à penser qu'ils n'ont pas d'autre pratique que de retourner dans un pays où ils font face à un risque sérieux de persécution. Le Burundi a plongé dans une crise politique, des droits humains et humanitaire généralisée lorsque le président Pierre Nkurunziza a annoncé sa décision de briguer un troisième mandat controversé en 2015. Les abus ont continué et, en juin, Human Rights Watch a publié un rapport documentant des schémas d'abus inquiétants, incluant des meurtres, des disparitions, des arrestations arbitraires et des passages à tabac, principalement par les Imbonerakure et les autorités locales et ciblant des membres réels ou supposés du parti d'opposition enregistré, le Congrès national pour la Liberté (CNL). La commission est le dernier mécanisme de surveillance à même de publier des rapports sur la situation des droits humains au Burundi. Le gouvernement a forcé le Bureau des droits de l'homme de l'ONU à quitter le pays en février, et la plupart des organisations non gouvernementales locales et des médias indépendants ont été fermés ou suspendus. En septembre 2017, le Burundi a soutenu une résolution alternative proposée par des États africains consistant à apporter un soutien technique au gouvernement pour qu'il améliore son bilan en matière de droits humains. Cependant, le gouvernement a annulé les visas des experts et a expulsé ces derniers en mai 2018. Les autorités burundaises n'ont non plus signé d'accord de travail avec les observateurs des droits humains mandatés par l'Union africaine, entravant considérablement leur travail. La prolongation du mandat de la commission fournira une surveillance essentielle de la grave situation des droits humains dans le pays à l'approche des élections de mai 2020, a déclaré Human Rights Watch. Depuis le début de l'année, l'organisation indépendante exilée Ligue Iteka a documenté 264 meurtres, 573 et 194 cas de torture et 34 disparitions. Un référendum constitutionnel en mai 2018, qui a offert à Pierre Nkurunziza la possibilité de briguer deux nouveaux mandats de sept ans, a eu lieu dans un contexte de mauvais traitements

gÃ©nÃ©ralisÃ©s commis par les autoritÃ©s locales, la police et les membres des Imbonerakure, sans action vÃ©ritable des autoritÃ©s pour traduire les responsables en justice. Bien que le prÃ©sident Nkurunziza ait indiquÃ© qu'Ã© il ne se prÃ©sente plus, la commission a tout particuliÃ©rement attirÃ© l'attention sur le «risque majeur» posÃ© par l'Ã©lection de dizaines de victimes interrogÃ©es en 2019 ont expliquÃ© Ã Human Rights Watch que le refus de rejoindre le CNDD-FDD et sa ligue de jeunes ou d'assister Ã leurs rassemblements a frÃ©quemment dÃ©bouchÃ© sur des menaces et des reprÃ©sailles violentes. Un homme qui a fui la province de Ngozi en juin a dÃ©crit qu'aprÃ©s avoir refusÃ© de rejoindre le parti au pouvoir Ã plusieurs reprises, il a entendu frapper Ã sa porte une nuit. «Un reprÃ©sentant du CNDD-FDD et deux Imbonerakure de mon quartier Ãtaient lÃ», a-t-il racontÃ©. «Ils avaient arrÃªtÃ© trois hommes que je connais. Ils nous ont accusÃ©s d'Ãtre mis le feu Ã un bureau local du parti, mais ce n'est pas vrai. Ils nous ont conduits Ã une riviÃ©re proche et j'ai vu un des Imbonerakure porter un coup Ã l'un des hommes avec une machette. J'ai plongÃ© dans la riviÃ©re et j'ai nagÃ© le jusqu'Ã l'autre rive.» L'homme a rÃ©ussi Ã s'enfuir du pays. Human Rights Watch a, de maniÃ©re indÃ©pendante, dÃ©cÃ©s de deux des hommes avec qui il a Ã©tÃ© arrÃªtÃ©. La rÃ©pression politique au Burundi est aggravÃ©e par les prÃ©occupations croissantes concernant la dÃ©tÃ©rioration de la situation humanitaire. D'aprÃ©s l'Organisation mondiale SantÃ©, il y a eu plus de 5 millions de cas de paludisme et 1 800 dÃ©cÃ©s liÃ©s au paludisme au Burundi depuis le dÃ©but l'annÃ©e 2019. Dans son rapport de septembre, la commission conclut que «les conditions de vie quotidienne des Burundais [Ã©] se dÃ©gradent de plus en plus». «Les victimes mÃ©ritent de voir les personnes responsables de cette crise jugÃ©es et les rapports exhaustifs de la commission contribuent Ã obtenir justice», a conclu Lewis Mudge. «Les personnes responsables des graves crimes qui continuent d'Ãatre commis au Burundi veulent mettre fin Ã la commission parce qu'elles savent que le monde les observe et qu'elles devront un jour rendre des comptes.»